



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SOMME

*Direction départementale
des territoires et de la mer*

Amiens, le **20 AVR. 2015**

*Risques, Éducation et
Sécurité Routières*

*Bureau de la Prévention
des Risques*

Affaire suivie par : Swann Lamarche
Tél. 03 60 03 45 70 – Fax : 03 22 97 21 60
Courriel : ddtm-resr-bpr@somme.gouv.fr

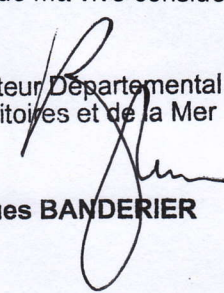
Monsieur le Président,

J'ai bien reçu copie du courrier que vous avez adressé le 9 avril 2015 au maire de la commune de Ault suite à la réunion organisée le 7 mars avec les propriétaires du front de mer.

Je vous confirme que la gestion des ruissellements, des infiltrations superficielles dans la falaise et de l'érosion de surface, à mener par les collectivités, agriculteurs ou particuliers, est nécessaire à la non aggravation des risques d'effondrements de la falaise. Cette gestion fera ainsi l'objet de mesures dans le cadre du projet de plan de prévention des risques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma vive considération.

Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer


Jacques BANDERIER